

REPONSE A LA MUTUELLE DES P. T. T.

Au cours de sa séance du mardi 29 avril, le bureau fédéral a examiné la situation découlant de la diffusion du tract de la MG.-P.T.T. mettant en cause l'activité de notre fédération.

Vous trouverez ci-joint :

- 1) le texte de la lettre adressée par notre fédération au Président général de la MG - PTT.
- 2) le texte du tract de la fédération à reprendre massivement.

En outre, des contacts sont pris avec la C.F.D.T. pour une riposte commune au niveau fédéral, qu'il serait souhaitable de prolonger dans les syndicats.

Nous nous félicitons des initiatives déjà prises qui vont : de la lettre de protestation individuelle, à la délégation de masse auprès des présidents des sections locales de la mutuelle, en passant par les tracts et pétitions adressés au président général de la mutuelle.

Le bureau fédéral attire l'attention des syndicats sur l'importance de cette campagne de clarification actuellement menée par la C.G.T. et souligne l'intérêt à ce que la réponse de masse soit portée au niveau des exigences.

PARIS le 29 AVRIL 1975

LE BUREAU FEDERAL

LETRE ADRESSEE AU PRESIDENT GENERAL DE LA MUTUELLE DES P.T.T.

" Lors de sa séance hebdomadaire du 29 avril, le bureau de
" notre fédération a pris connaissance de la lettre que vous
" adressez actuellement à tous les mutualistes des P.T.T.
" Nous ne reprendrons pas le ton polémique que vous avez
" utilisé, pour lancer contre la C.G.T. et ses militants,
" diverses accusations qui nous paraissent secondaires et
" injustifiées.
" Par contre, pour en rester à l'essentiel, nous ne pouvons
" manquer de relever votre présentation falsifiée des positions
" publiques de notre fédération C.G.T. à l'égard de la mutuelle
" des P.T.T.
" Tout en protestant contre cette interprétation, nous vous
" demandons le droit de réponse et la publication de cette lettre
" dans la presse mutualiste, afin que tous les adhérents de
" notre mutuelle disposent d'une information complète.

* * *

" Dans l'avenir comme par le passé, nous entendons respecter
" l'indépendance du mouvement mutualiste. Fidèles à l'esprit
" de la Charte de Toulouse adoptée en 1935 lors de la réunifi-
" cation syndicale, nous pensons que le syndicalisme ne doit
" pas décider de tout et pour tous. Comme les assurés sociaux,
" nous estimons que les mutualistes doivent gérer directement
" et démocratiquement la couverture sociale qui est leur raison
" d'être.

" Cependant, indépendance n'est pas synonyme de neutralité,
" et nous ne saurions renoncer à notre responsabilité et à
" notre droit d'expression, quand les intérêts sociaux des
" travailleurs sont en question, l'information la plus large
" favorisant par ailleurs, l'expression démocratique.

" En outre, vous écarterez généralement quand vous le pouvez,
" les militants de la C.G.T. des postes de responsabilité de
" la mutuelle pour privilégier, en fait, Force Ouvrière.

" Cette attitude est contraire au caractère mutualiste dont
" vous vous recommandez et dangereuse pour les intérêts des
" adhérents, en raison de la responsabilité de Force Ouvrière
" dans la situation actuelle de la Sécurité Sociale.

" Par conséquent, nous pensons qu'il est souhaitable pour
" tous les mutualistes, que ceux-ci élisent en plus grand
" nombre, des militants de la C.G.T. aux côtés d'autres
" mutualistes, conformément à l'orientation fixée par le
" congrès de VITTEL de la Fédération Nationale de la Mutualité
" française, considérant les organisations syndicales ouvrières
" comme des partenaires privilégiés.

" Nous observons d'ailleurs avec satisfaction que, consultés
" en toute liberté, les mutualistes syndiqués ou non, accordent
" en général leurs suffrages à des militants syndicaux, affir-
" mant ainsi leur volonté de changement.

" C'est pour ces raisons que nos syndicats soutiennent de plus
" en plus fréquemment des candidats aux élections de la mutuelle
" dans le strict respect des statuts mutualistes.

" Votre réaction ne peut que nous inciter à poursuivre dans
" cette voie, tant que la direction nationale de la Mutuelle
" des P.T.T. aura, dans la pratique, une conception de l'univer-
" salité mutualiste qui exclut la C.G.T. rejoignant ainsi
" l'attitude sectaire des dirigeants de Force Ouvrière.

" Je vous prie de croire"

Paris le 30.4.1975

Pour le secrétariat fédéral

M. PILLET